



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 166-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 166-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 166-2019-01 modifiant le Règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Karine Ladouceur
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe